

# POLITIQUE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Responsable :** Anna Diaz, Chief Compliance Officer

**Réviseur :** Eva Argilés, General Counsel

**Validation :** Conseil d'administration

**Date :** 23 octobre 2017

**Version :** 3.0

**Langue :** français

Champ d'application : monde entier

## 1. Déclaration de principe

Applus+ s'engage :

1. à mener ses activités à l'échelle mondiale de façon légale, avec professionnalisme et dans le respect de l'éthique ;
2. à veiller à ce que les professionnels d'Applus+, ses partenaires en co-entreprise et les tiers comprennent la présente Politique et mènent leurs activités pour le compte d'Applus+ de façon légale, avec professionnalisme et dans le respect de l'éthique ;
3. à lutter contre la corruption (y compris la corruption commerciale), les dessous-de-table, les paiements irréguliers ou illégaux, les présents et contributions, et toute autre méthode illégale visant à s'assurer un traitement de faveur de la part de fonctionnaires, clients, responsables, dirigeants ou employés d'autres compagnies, ou de toute autre personne ;
4. à se conformer à la législation de lutte contre la corruption en vigueur dans les pays où Applus+ s'implante ;
5. à considérer tout manquement à la présente Politique comme sérieux ;
6. à prendre des mesures effectives pour faire respecter la présente politique.

Il est requis des professionnels d'Applus+, des partenaires d'Applus+ en co-entreprise agissant pour son compte et des tiers de se conformer à la présente Politique, et il leur est interdit d'offrir, de promettre, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, des bénéfices ou avantages indus qui amènent le bénéficiaire à manquer à ses obligations (pots-de-vin, dessous-de-table ou tout autre paiement illicite), dans le cadre d'actions ayant un lien quelconque avec les activités commerciales d'Applus+. Le Chief Compliance Officer désignera les professionnels d'Applus+ qui suivront une formation relative à la présente Politique.

Applus+ ne tolérera aucun manquement à la présente Politique. Toute violation de la présente Politique doit être signalée au Chief Compliance Officer ou au Responsable conformité de votre service d'Applus+.

Dernière mise à jour : 23 octobre 2017

---

Applus+ protège ses employés contre les mesures de rétorsion : les professionnels d'Applus+ ne doivent pas faire l'objet de mesures de rétorsion pour un signalement effectué en toute bonne foi au sujet d'une infraction supposée à la présente Politique, ou pour leur collaboration à une enquête menée en vertu de la présente Politique.

La responsabilité finale de la présente Politique, ainsi que sa mise en œuvre et son respect par tous, incombe au Chief Compliance Officer. Le Chief Compliance Officer est également chargé de sensibiliser les employés d'Applus+ à la présente Politique. Pour toute question relative à la présente Politique, veuillez contacter le Chief Compliance Officer d'Applus+ ou le Responsable conformité de votre service.